



Obstruction à l'ouverture d'une fredha

Par **kben45250**, le **08/04/2021** à **23:48**

Bonjour,

Nous sommes huit enfants héritiers, et suite au récent décès de notre mère certains des héritiers refusent, sans vraient de raison à part régler de vieilles rancunes, de fournir les documents nécessaires à l'ouverture de la fredha.

Qu'advient il ?

Ils ne seront pas reconnus comme héritiers légitimes ?

La fredha ne pourra pas être établie ?

Merci de votre éclairage.

Par **youris**, le **09/04/2021** à **09:19**

bonjour,

la fredha est une procédure de partage successorale de droit algérien.

comme le site légavox est un site essentiellement de droit français, nous ne pouvons

pas répondre à votre question.

salutations